

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG***Objet :**Référence :
2023 / 8 / 4TARIFS
SORTIE AU SALON
DE L'AGRICULTURE
A PARIS
LE 28 FEVRIER 2024DATE DE CONVOCATION
28 Novembre 2023DATE D'AFFICHAGE
28 Novembre 2023EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

L'an deux mil Vingt Trois, le Six Décembre à 18 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE,
Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance,
laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à
la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY
Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAU
Patricia, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT
Pierrette, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON
Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU
Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absents excusés :

M. DELBROUCQ Damien donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal
M. DUBOIS Laurent donne pouvoir de vote à M. WATTEAU Bernard
Mme DYDRA Aurélie donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette
M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric

Absent :

A été nommée secrétaire : Mme MELI Odette

L'Assemblée est informée qu'une sortie au Salon de l'Agriculture à Paris sera
organisée le Mercredi 28 Février 2024.

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

- Adultes (transport + entrée au salon) : 38 euros
- Enfants de 6 ans à 12 ans (transport + entrée au salon) : 30 euros
- Enfants en dessous de 6 ans (transport) : 20 euros.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à
l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE